Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 1er juin 2026, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril
	Nathalie Desjardins
	Teresa Gagnon
MM.	Martin Houle
	Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, est présent.
La conseillère, Mme Nathalie Bonneville, est absente.

2026-06-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par M. Martin Houle:

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-003 **Adoption des procès-verbaux du 4 mai 2026**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par M. Martin Houle et appuyé par M. Jacques Malouin:

D'adopter les procès-verbaux de la séance régulière et de la consultation publique du 4 mai 2026, tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-004 **Rapports de l'inspecteur pour le mois de mai 2026**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois de mai 2026.

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de mai 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-005 **Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Ajout de l'usage habitation jumelée et juxtaposée à l'usage résidentiel unifamilial – Zone R-5, 25e Avenue**

Un avis de motion est donné par Mme Teresa Gagnon, appuyé par M. Martin Houle afin qu'à une séance ultérieure soit présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage actuellement en vigueur, afin d'ajouter l'usage habitation jumelée et habitation juxtaposée à l'usage résidentiel unifamilial dans la zone R-5, située dans le secteur de la 25e Avenue.

Cette modification vise à permettre une plus grande diversité résidentielle dans cette zone, tout en respectant le cadre réglementaire applicable.

Une consultation publique sera tenue conformément aux dispositions prévues par la loi.

2026-06-006 **Mandat à la firme Gestim – ajout d'une demi-journée pour l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite assurer un suivi adéquat des dossiers d'infraction sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la période estivale entraîne généralement une augmentation des interventions et des suivis à effectuer par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la firme Gestim assure déjà les services d'inspection municipale pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter une demi-journée supplémentaire à l'horaire habituel de l'inspecteur municipal pour la période estivale afin de permettre le traitement des dossiers d'infraction;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par, et résolu Mme Sophie Baril:

De mandater la firme Gestim afin d'ajouter une demi-journée supplémentaire à l'horaire habituel de l'inspecteur municipal pour la période estivale, et ce, afin d'assurer le suivi et le traitement des dossiers d'infraction sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-007 **Dépôt des états financiers 2025 et transmission au MAMH**

CONSIDÉRANT que les états financiers de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 ont été préparés et vérifiés conformément aux exigences applicables;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers doivent être déposés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre les états financiers 2025 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu:

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt des états financiers 2025 de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

QUE le conseil autorise la transmission des états financiers 2025 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer et transmettre tout document nécessaire à cet effet.

2026-06-008 **Dossier des immeubles en vente pour taxes 2026 – transfert à la MRC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder annuellement à la préparation du dossier des immeubles comportant des arrérages de taxes municipales;

CONSIDÉRANT que certains immeubles présentent des soldes impayés et peuvent être admissibles au processus de vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que la procédure de vente pour taxes est effectuée par la MRC du Haut-Richelieu, conformément aux dispositions applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transmettre à la MRC du Haut-Richelieu la liste des immeubles visés pour l'année 2026 afin d'entreprendre les démarches nécessaires;

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Nathalie Desjardins, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le transfert du dossier des immeubles en vente pour taxes 2026 à la MRC du Haut-Richelieu;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre à la MRC tous les documents et renseignements requis dans le cadre de cette procédure;

QUE la direction générale soit également autorisée à effectuer tout suivi nécessaire relativement à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-009 **Résolution – Acquisition éventuelle d'une niveleuse pour l'entretien des chemins de gravier**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite améliorer l'entretien de ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT qu'une niveleuse pourrait permettre d'effectuer certains travaux d'entretien de façon plus efficace et autonome;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de procéder à une période d'essai avant de confirmer l'acquisition d'un tel équipement;

CONSIDÉRANT qu'une option de location pour une période de trois mois est proposée afin de permettre à la Municipalité d'évaluer si ce type de machine répond adéquatement à ses besoins;

CONSIDÉRANT que le coût de la location pour les trois mois serait déduit du prix de vente advenant l'achat de la niveleuse;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon et appuyé par M. Martin Houle et résolu :

QUE la Municipalité autorise la location d'une niveleuse pour une période de trois mois afin d'en faire l'essai pour l'entretien des chemins de gravier;

QUE le montant de la location soit soustrait du prix de vente de la niveleuse advenant que la Municipalité décide d'en faire l'acquisition à la suite de la période d'essai;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2026-06-010 **Inscription de bâtiments et lieux d'intérêt à l'inventaire patrimonial de la MRC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois reconnaît l'importance de préserver, mettre en valeur et faire connaître son patrimoine bâti, historique et culturel;

CONSIDÉRANT que le Musée Honoré-Mercier bénéficie déjà d'une reconnaissance patrimoniale et constitue un élément important de l'identité historique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC à l'obligation de dresser, d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que cet inventaire vise notamment à mieux connaître les bâtiments présentant un intérêt patrimonial, à documenter leur valeur historique, architecturale ou sociale, et à soutenir leur mise en valeur;

CONSIDÉRANT que le Centre d'Arts de Sabrevois, soit l'ancienne église anglicane, représente un bâtiment d'intérêt pour la municipalité en raison de son histoire, de son architecture et de sa vocation actuelle de lieu culturel;

CONSIDÉRANT que le Quai Ryan constitue également un lieu significatif pour la municipalité, tant par son importance historique que par son rôle actuel comme lieu de rassemblement, d'accès à la rivière Richelieu, de loisirs et de mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT que l'inscription de ces bâtiments et lieux à l'inventaire patrimonial de la MRC pourrait contribuer à leur reconnaissance, à leur préservation et à l'obtention éventuelle de subventions ou d'aides financières pour leur restauration, leur entretien ou leur mise en valeur;

CONSIDÉRANT que l'inventaire patrimonial peut notamment servir à appuyer certaines décisions liées à la protection, à la restauration ou à la mise en valeur d'immeubles présentant un intérêt patrimonial, ainsi qu'à encadrer l'attribution d'aides financières lorsque des programmes sont disponibles;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon et appuyé par Mme Nathalie Desjardins:

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à ce que le Centre d'Arts de Sabrevois, ancienne église anglicane, ainsi que le Quai Ryan soient considérés dans le cadre de l'inventaire patrimonial de la MRC des bâtiments et lieux d'intérêt construits en 1940 ou avant, ou présentant une valeur patrimoniale significative;

QUE la Municipalité transmette à la MRC du Haut-Richelieu toute information pertinente permettant d'appuyer l'analyse de ces bâtiments et lieux, notamment leur historique, leur vocation, leur importance pour la communauté et leur contribution à l'identité locale;

QUE la Municipalité confirme son intérêt à collaborer avec la MRC dans toute démarche visant la reconnaissance, la documentation, la protection ou la mise en valeur de ces éléments patrimoniaux;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-011 **Projet éolien – Demande d'informations auprès de la firme Boralex**

CONSIDÉRANT que la firme Boralex a approché la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois concernant un éventuel projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite, à cette étape, obtenir davantage d'informations afin de mieux comprendre la nature du projet, ses impacts potentiels et les démarches envisagées;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet nécessiterait notamment des échanges avec les propriétaires des terres visées par le projet;

CONSIDÉRANT que, dans l'éventualité où les propriétaires concernés se montrent favorables à poursuivre les démarches, la compagnie devra également répondre aux questions des citoyens lors d'une consultation publique;

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

Que le conseil municipal accepte que la firme Boralex transmette à la Municipalité les informations relatives à son projet éolien potentiel;

Que la Municipalité précise que cette démarche vise uniquement à obtenir de l'information et ne constitue pas une approbation officielle du projet;

Que la firme Boralex soit invitée à rencontrer les propriétaires des terres concernées par le projet afin de leur présenter les démarches envisagées;

Que dans l'éventualité où les propriétaires concernés acceptent de poursuivre les discussions, la firme Boralex soit invitée à présenter le projet et à répondre aux questions des citoyens lors d'une consultation publique.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-012 **Prêt d'équipements à Élections Québec pour les élections provinciales 2026**

CONSIDÉRANT qu'Élections Québec a adressé une demande à la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois afin d'obtenir le prêt de tables et de chaises dans le cadre de la tenue des élections provinciales prévues en octobre 2026;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite collaborer au bon déroulement du processus électoral, dans la mesure de ses disponibilités et sans nuire à ses activités municipales;

CONSIDÉRANT que le prêt des équipements municipaux devra être coordonné avec l'administration municipale selon les besoins confirmés par Élections Québec;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par M. Martin Houle, et résolu:

Que le conseil municipal autorise le prêt de tables et de chaises à Élections Québec pour la tenue des élections provinciales 2026, selon les disponibilités des équipements municipaux;

Que la direction générale soit autorisée à convenir des modalités relatives au prêt, à la livraison, à la récupération et à l'utilisation des équipements, le cas échéant;

Que les équipements prêtés devront être retournés dans le même état qu'au moment de leur remise, sous réserve de l'usure normale.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-013 **Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)**

CONSIDÉRANT **QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la présentation du projet de construction d'un pavillon sportif multifonction au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

CONSIDÉRANT **QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois désigne M. Fredy Serreyn, directeur général et trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle, et résolu:

D'autoriser la présentation du projet de construction d'un pavillon sportif multifonction dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, de confirmer l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à assumer sa part des coûts admissibles, les coûts d'exploitation continue et tout dépassement de coûts généré par les travaux, et de désigner M. Fredy Serreyn, directeur général et trésorier, comme personne autorisée à agir et signer tous les documents relatifs audit projet.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-014 **Adoption de la politique de subvention à l'activité physique chez les jeunes**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encourager les jeunes citoyens à pratiquer des activités physiques, sportives et récréatives favorisant de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire soutenir financièrement les familles dont les enfants participent à des sports organisés ou à des cours d'apprentissage encadrés par un moniteur ou un formateur;

CONSIDÉRANT que cette politique vise les jeunes âgés de 5 à 17 ans, et que les jeunes âgés de 17 ans devront fournir une preuve de scolarité afin d'être admissibles;

CONSIDÉRANT que les activités offertes par le service des loisirs de Sainte-Anne-de-Sabrevois sont exclues de cette politique;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée représentera 25 % des frais d'inscription admissibles, jusqu'à concurrence de 150 $ par enfant par année civile;

CONSIDÉRANT que les frais de non-résidents pourront également être remboursés jusqu'à concurrence de 200 $ par enfant par année civile;

CONSIDÉRANT que les factures pourront être cumulées pour une même année civile, à condition que le montant minimal admissible soit de 100 $;

CONSIDÉRANT que les factures devront être remises au plus tard le 15 janvier suivant l'année civile visée;

CONSIDÉRANT qu'un budget maximum global de 15 000 $ par année est prévu pour l'application de cette politique;

CONSIDÉRANT que toute demande de contribution financière pour un sport de niveau élite sera analysée au cas par cas par le conseil municipal;

Il est proposé par Mme Nathalie Desjardins et appuyé par M. Martin Houle :

QUE le conseil municipal adopte la Politique de subvention à l'activité physique chez les jeunes, telle que présentée;

QUE cette politique s'applique aux jeunes résidents âgés de 5 à 17 ans, selon les conditions d'admissibilité prévues;

QUE l'aide financière soit fixée à 25 % des frais d'inscription admissibles, jusqu'à concurrence de 150 $ par enfant par année civile;

QUE les frais de non-résidents puissent être remboursés jusqu'à concurrence de 200 $ par enfant par année civile;

QUE les factures admissibles puissent être cumulées pour une même année civile, pour un montant minimal admissible de 100 $;

QUE les demandes de remboursement, accompagnées des pièces justificatives requises, soient déposées au plus tard le 15 janvier suivant l'année visée;

QUE les activités offertes par le service des loisirs de Sainte-Anne-de-Sabrevois soient exclues de cette politique;

QUE le budget maximal global alloué à cette politique soit fixé à 15 000 $ par année;

QUE les demandes soient traitées selon l'ordre de réception, jusqu'à épuisement du budget annuel disponible;

QUE les demandes relatives aux sports de niveau élite soient soumises au conseil municipal pour analyse et décision au cas par cas.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-015 **Contribution financière – Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois – Fête familiale**

CONSIDÉRANT que l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois a présenté une demande de contribution financière à la Municipalité pour la tenue des feux d'artifice dans le cadre de la Fête familiale;

CONSIDÉRANT que la Fête familiale est un événement rassembleur permettant d'offrir aux citoyens une journée d'activités conviviale et festive;

CONSIDÉRANT que les feux d'artifice font partie des activités prévues lors de cet événement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite soutenir l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois dans la réalisation de cette activité au bénéfice de la population;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Sophie Baril, et résolu:

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise le versement d'une contribution financière de **4 000 $** à l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois pour les feux d'artifice présentés dans le cadre de la Fête familiale;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-016 **Dépenses du mois de mai 2026 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mai 2026 et confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par M. Jacques Malouin:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de mai 2026, pour un montant total de 194 772,28 $.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-017 **Correspondance**

2026-06-017.1 **Aide financière exceptionnelle – participation de trois jeunes athlètes de Sainte-Anne-de-Sabrevois au championnat mondial de BMX en Australie**

CONSIDÉRANT que Mme Anne Tremblay et M. Frédérik Gravel ont transmis à la Municipalité une demande d'aide financière datée du 22 mai 2026 afin de soutenir la participation de leurs trois enfants au Championnat mondial de BMX qui se tiendra à Brisbane, en Australie, du 20 au 26 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que les jeunes Victor Gravel, Roxane Gravel et Sharlie Gravel, résidents de Sainte-Anne-de-Sabrevois, sont officiellement qualifiés et inscrits à cette compétition internationale;

CONSIDÉRANT que cette participation représente un accomplissement sportif remarquable et contribue au rayonnement de la communauté par l'implication de jeunes athlètes dans une compétition d'envergure mondiale;

CONSIDÉRANT les coûts importants assumés par la famille relativement aux frais d'inscription, aux déplacements, à l'équipement et à la participation aux compétitions préparatoires;

Il est proposé par Mme Nathalie Desjardins, appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu :

D'accorder une aide financière exceptionnelle de 200 $ par enfant, pour un montant total de 600 $, à la famille Gravel afin de soutenir la participation de Victor Gravel, Roxane Gravel et Sharlie Gravel au Championnat mondial de BMX 2026 à Brisbane, en Australie.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-018 **Varia**

2026-06-019 **Période de questions**

2026-06-020 **Fermeture ou ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par M. Martin Houle :

La fermeture de l'Assemblée à 20h11.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-trésorier